



communiqué

N°:
No.: 91

Le 1er juin 1984

LOI DE MISE EN OEUVRE DU TRAITE CONCERNANT LA VALLEE DE LA RIVIERE SKAGIT

L'honorable Allan J. MacEachen, vice-premier ministre et secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, a annoncé la déposition à la Chambre des communes le 31 mai un projet de loi visant à mettre en oeuvre le Traité entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique concernant la rivière Skagit et le lac Ross, ainsi que le réservoir Seven Mile de la rivière Pend d'Oreille.

Ce projet de loi vise à permettre au Gouvernement de rendre exécutoire le Traité concernant la vallée de la rivière Skagit qu'ont signé M. MacEachen et le secrétaire d'Etat américain, M. George Shultz, le 2 avril 1984. Ce traité s'inscrit dans une entente globale qui comprend également un Accord Colombie-Britannique-Seattle (document de base) et un Accord Canada-Colombie-Britannique (qui définit les rôles et les responsabilités des gouvernements fédéral et provincial aux termes de l'entente).

Le projet de loi autorise la Colombie-Britannique à exporter de l'électricité aux Etats-Unis pour une période de 80 ans - conformément à la Loi sur l'Office national de l'énergie, le gouverneur en conseil peut uniquement approuver ces exportations pour une période d'au plus 25 ans - et prévoit que le gouvernement fédéral acquittera les obligations financières de la Colombie-Britannique en cas de manquement à l'accord par la province.